

ENQUÊTE DE CONFORMITÉ POUR LE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES D'ASSAINISSEMENT

Résumé de la visite

Pour le bien :

- sis au : **119 RUE ANDRE DUMONT
80350 MERS-LES-BAINS**
- référence cadastrale : **AH0207**
- et actuellement en possession de : **SUCCESSION PETIT MARC**

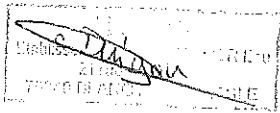
Suite à la demande n° 810, et après :

- Vérification par nos soins de l'existence d'une boîte de branchement face à l'immeuble
- Réalisation d'un test contradictoire à la fluorescéine afin de prouver le raccordement effectif des exutoires du bien (évier, lavabos, WC, sorties de machine à laver, de lave-vaisselle, ...)

Il a été constaté que le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement était :

- Conforme
- Existant, mais présentant des non conformités
 - Propriété non raccordée au réseau collectif d'assainissement
 - ▶ Il faut raccorder les eaux usées de l'habitation au réseau collectif.
- Inexistant

Établi à Mers-les-Bains, le 01/09/2022

	<u>Le propriétaire actuel du bien</u> SUCCESSION PETIT MARC	<u>Le prestataire de service</u> HYDRA
Représenté(e) par :	M./Mme	Mme LE DUIGOU
Date et signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)	Le :/...../.....	Le : 06/09/2022 

ENQUÊTE DE CONFORMITÉ POUR LE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES D'ASSAINISSEMENT

Rapport de visite

Nom de l'usager : Succession Mr Petit Marc Adresse de 119 rue André Dumont
l'habitation :

COMMUNE : 80350 Mers les Bains Référence AH 0207
cadastrale :

tel : Date du contrôle : 01/09/2022

Agence : Adresse
facturation :

Nature des locaux contrôlés			
Appartement <input type="checkbox"/>	Immeuble <input type="checkbox"/>	Pavillon <input checked="" type="checkbox"/>	Local commercial <input type="checkbox"/>

Type de réseau d'assainissement		Implantation du regard de branchement	
Unitaire <input type="checkbox"/>	Séparatif <input checked="" type="checkbox"/>	En domaine privé <input type="checkbox"/>	Sur trottoir <input checked="" type="checkbox"/>

Localisation des points d'évacuation d'eau et destination					
Identification	Localisation	Destination			
		Regard « assainissement »	Réseau pluvial	Terrain ()	Voirie
Evier	Cuisine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lavabo Baignoire	Salle de bain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WC	Toilettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lave-linge	Salle de bain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gouttière		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONCLUSION		
Raccordement au réseau d'assainissement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Conformité du raccordement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

NON CONFORMITÉS PRÉSENTES	PROPOSITIONS DE TRAVAUX
Propriété non raccordée au réseau collectif d'assainissement	Il faut raccorder les eaux usées de l'habitation au réseau collectif.

CONDITIONS DU CONTRÔLE :

Toutes les pièces de la propriété ont été accessibles :

Oui Non Ne sait pas

Si non, lesquelles :

Le contrôle a été réalisé sur la base des informations fournies par le propriétaire :

Oui Aucune information

Des ouvrages non accessibles ont été portés à notre connaissance :

Oui Non

Si oui, lesquels :

Ce compte-rendu porte sur les évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales qui figurent sur le schéma joint. Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exhaustivité de ces évacuations. La responsabilité d'HYDRA ne pourra être engagée quant à la conformité ou non d'autres évacuations que celles explicitement citées dans le rapport et qui n'ont pas été contrôlées.

Ce présent test consiste en un contrôle d'écoulement à la fluorescéine qui rend compte des différents exutoires portés à notre connaissance et accessibles, jusqu'au réseau d'assainissement public. Il ne rend en aucun cas compte :

- *des ouvrages intermédiaires entre l'exutoire et le réseau d'assainissement public*
- *de l'état, la vétusté et la configuration du réseau privé d'évacuation*

Le schéma d'écoulement des eaux représenté est uniquement à titre indicatif et ne représente pas la configuration des conduites.

Seules les évacuations de la propriété inspectée sont concernées : ce diagnostic ne permet pas de déterminer l'existence d'une servitude de raccordement d'une autre propriété.

La conformité du diagnostic met exclusivement en avant l'évacuation des eaux usées vers le réseau d'assainissement et la stricte séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

Établi à Mers Les Bains

Le 01/09/2022

Le Contrôleur Assainissement,

MONNOT Arnold

Po :

